

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du Père Modérateur Moïse Ndione et du Conseil International des Foyers de Charité

Publication des conclusions de la Commission de recherches pluridisciplinaire et indépendante sur le père Finet (1898-1990)

Châteauneuf-de-Galaure, le 7 mai 2020.

Après avoir été interpellés à plusieurs reprises au sujet du père Georges Finet, le Père Modérateur et le Conseil international des Foyers de Charité ont décidé de missionner en septembre 2019 une commission de recherches pluridisciplinaire et indépendante sur le père Finet.

Engagée depuis 4 ans dans un travail de réforme, notamment des modes de gouvernement au niveau international et au niveau local, l'Oeuvre des Foyers de Charité a entrepris ce travail de vérité comme une étape décisive dans sa lutte et sa prévention contre toutes formes d'abus, dans les Foyers de Charité et dans toutes les activités dont elle a la charge.

Les Foyers de Charité ont donné à la commission les objectifs suivants :

- établir la vérité sur des faits reprochés au père Georges Finet ;
- évaluer les mesures prises par les Foyers de Charité contre les abus sexuels et de conscience ;
- apporter toutes préconisations utiles.

Présidée par Françoise Gaussen, docteur en théologie catholique, la commission de recherches était composée de 8 personnes indépendantes des Foyers de Charité, présentant des compétences disciplinaires complémentaires. Cette commission a mené ses recherches durant 6 mois, en se fondant notamment sur le recueil de 143 témoignages, entre septembre 2019 et février 2020. Elle a remis son rapport le 16 mars 2020 au Père Modérateur des Foyers de Charité, le père Moïse Ndione.

Les responsables des Foyers de Charité portent les éléments suivants à la connaissance de tous :

1/ Le rapport de la commission révèle et documente les agissements gravement déviants de la part du père Finet. Les témoignages recourent la période de 1945 à 1983, avec des témoignages plus nombreux à partir de 1961. 26 femmes, principalement des anciennes élèves de Châteauneuf-de-Galaure, alors âgées pour la plupart de 10 à 14 ans, ont dénoncé le comportement du père Finet au cours de confessions. Des témoignages concordants relatent des touchers du corps, parfois à même la peau, sous les vêtements, et des questions intrusives sur leur sexualité. Ces agissements ont constitué de graves intrusions dans la vie intime de ces jeunes filles et jeunes femmes, et leur ont causé des blessures psychologiques et spirituelles. 15 personnes victimes témoignent de souffrances encore vives aujourd'hui. Le fait que ces actes aient été commis au cours de confessions, par un prêtre ayant une autorité spirituelle sur ces jeunes filles, ajoute à leur gravité.

2/ S'adressant aux victimes et à tous les Foyers de Charité, le Père Moïse Ndione déclare :

« Ma pensée va d'abord aux personnes victimes. Je les remercie d'avoir eu le courage de témoigner auprès de la commission, ravivant en elles la mémoire douloureuse du traumatisme qu'elles ont subi. Au nom des Foyers de Charité je souhaite leur demander humblement pardon et chercher avec elles la meilleure manière de reconnaître ce qu'elles ont vécu.

Il est essentiel de rechercher la vérité, d'abord pour les personnes elles-mêmes et de reconnaître les blessures infligées par le père Finet. Leur témoignage est décisif pour permettre aux Foyers de Charité de faire la vérité sur leur passé et d'avancer dans leur démarche de réforme. »

3/ Les Foyers de Charité condamnent sans réserve les agissements du père Finet qui sont gravement contraires au droit et au respect des personnes. Ils reçoivent ces révélations comme une grande douleur, pour les personnes ayant été victimes, pour tous les membres des Foyers de Charité, et pour tous ceux qui ont connu et apprécié le père Finet dans son rôle de fondateur, de prédicateur ou d'éducateur.

4/ Le travail de la commission mentionne également 9 témoignages relatifs à d'autres faits mettant en cause d'autres personnes que le père Finet. En conclusion du document de synthèse qui est publié ce jour, les Foyers de Charité apportent des éléments plus précis sur ces autres cas qui ont eu lieu depuis 1950. Les Foyers de Charité mentionnent notamment le nombre de cas connus, la nature des faits, le traitement dont ces cas ont fait l'objet et les mesures qui ont été prises avec différents degrés de sanctions selon la gravité.

5/ Le rapport de la commission souligne que les mesures de prévention et de traitement des abus prises par les Foyers de Charité dans leurs communautés et différentes branches d'activité sont conformes aux normes instituées par l'Église. La commission relève toutefois la nécessité de renforcer l'efficacité de ces mesures, particulièrement en restructurant la cellule de lutte contre la pédocriminalité et toutes formes d'abus, créée en juin 2017.

6/ Le rapport de la commission évalue également les mesures de lutte et de prévention prises dans les établissements scolaires. Elle souligne que les mesures de lutte et de prévention mises en place dans les établissements de Châteauneuf-de-Galaure sont conformes aux normes instituées par la direction de l'Enseignement Catholique. S'appuyant sur des auditions et la visite d'établissements, la commission évalue favorablement les moyens mis en œuvre dans le cadre d'une éducation globale.

7/ L'œuvre des Foyers de Charité réaffirme son engagement ferme et irrévocable à promouvoir la lutte contre toutes formes d'abus dans ses communautés et dans toutes les activités dont elle a la charge, non seulement en renforçant les dispositifs existants, mais aussi en poursuivant et en intensifiant son travail sur la vie communautaire elle-même, notamment en ajustant l'exercice de l'autorité au sein des communautés.

8/ Les Foyers de Charité ont d'ores et déjà pris trois décisions :

- A.** Pour compléter le travail de recherches de la commission, **les Foyers de Charité vont confier** à un organisme professionnel indépendant **un audit général des Foyers de Charité et de toutes**

leurs activités. Cet audit aura pour objet d'identifier les causes, structurelles ou culturelles, des dysfonctionnements, des abus et des déviances qui auront pu être repérés.

B. La cellule de lutte contre la pédocriminalité et toutes formes d'abus va être restructurée, sous la responsabilité d'un coordinateur général externe aux Foyers de Charité, afin de poursuivre le travail de lutte et de prévention, et notamment pour mieux être capable d'accueillir et de traiter les nouveaux témoignages que ces révélations pourraient susciter. Dès à présent, la cellule de lutte peut être contactée à l'adresse email paroledevictime@lesfoyersdecharite.com.

C. Les Foyers de Charité ont décidé de créer **une commission théologique** chargée d'étudier les enseignements du père Finet à la lumière de ces révélations. Les Foyers se doivent en effet d'interroger, avec l'aide de compétences extérieures, l'héritage reçu du père Finet et discerner tout ce qui n'est pas ajusté dans la vie communautaire en raison de cet héritage, en particulier concernant la manière dont sont pensés et vécus la mission des prêtres dans les Foyers de Charité et plus largement le positionnement de l'autorité.

Concernant l'avenir des Foyers de Charité, le père Moïse Ndione déclare :

« Nous sommes engagés dans un chemin de réforme. J'appelle tous les membres, prêtres et laïcs, à prendre leur part dans un nécessaire travail collectif d'approfondissement de notre vocation et de notre mission. Nous souhaitons poursuivre ce travail en Église, en relation avec les évêques ayant un Foyer de Charité dans leur diocèse et sous l'autorité du Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie. »

Les Foyers de Charité en bref

Œuvre Catholique internationale, les Foyers de Charité sont nés en 1936 à Châteauneuf-de-Galaure (Drôme), sous l'impulsion de Marthe Robin (1902 -1981) et du Père Finet (1898 -1990). Ils ont pour mission essentielle de proposer des retraites spirituelles, qui accueillent plus de 50 000 personnes par an. Certains foyers exercent une mission supplémentaire : écoles, dispensaires, hébergement de vacances, volontariat. L'œuvre des Foyers de Charité compte aujourd'hui 78 Foyers répartis sur 4 continents et 970 membres engagés à vie dans l'œuvre et ses missions.

Depuis 1986, le Conseil Pontifical pour les Laïcs a reconnu L'Œuvre des Foyers de Charité comme Association internationale de fidèles de droit pontifical.

Contact presse :

Elvire Thonnat - 06 87 72 79 84 - elvire.thonnat@lesfoyersdecharite.com

Télécharger la synthèse du rapport de la commission de recherches [ici](#)